

## Vie scientifique

# Gestion sylvicole et grand tétras : les actions du canton de Vaud (Suisse)

Sébastien Sachot<sup>a</sup>, Cornelis Neet<sup>b</sup>

<sup>a</sup> Biologiste, Service des forêts, de la faune et de la nature, Conservation de la Faune, 1 chemin du Marquisat, 1025 Saint-Sulpice, Suisse

<sup>b</sup> Biologiste, Service des forêts, de la faune et de la nature, 4 chemin de la Vuillette, Chalet-à-Gobet, 1014 Lausanne, Suisse

De nombreuses espèces de l'avifaune liées aux stades âgés de la forêt sont menacées<sup>1</sup>. Comme il n'est guère possible d'agir pour toutes les espèces individuellement, le choix de la protection d'une espèce parapluie (sensus Simberloff)<sup>2</sup>, parce qu'elle permettrait de répondre aux exigences des autres espèces, agirait indirectement en leur faveur.

En raison de ses exigences très strictes en faveur des peuplements forestiers âgés peu fragmentés<sup>3</sup>, de vastes surfaces<sup>4</sup> et avec un faible dérangement humain<sup>5</sup>, le grand tétras peut être considéré comme une espèce parapluie<sup>6</sup>. Sa conservation revêt alors une importance majeure, la gestion des habitats en sa faveur favorisant de nombreuses autres espèces forestières également menacées, telles que la chouette de Tengmalm et la bécasse des bois.

Comment ainsi assurer la persistance d'espèces menacées, tout en promouvant une exploitation durable de l'ensemble des ressources présentes ? Cette question

centrale est examinée à travers le cas d'espèce du grand tétras dans l'arc jurassien franco-suisse et d'un plan d'action spécifique développé dans le canton de Vaud. Ce plan d'action comporte une description scientifique de l'état initial, propose des mesures de gestion tenant compte du cadre juridique ainsi qu'une démarche opérationnelle avec les acteurs concernés.

## Diagnostic biologique

Au niveau de la métapopulation, une analyse de régression logistique, a permis d'estimer la fonction de qualité de l'habitat, puis d'établir une carte de l'habitat potentiel, sur la base de signes de présence de l'oiseau récolté entre 1995 et 2000 ( $N = 1161$ ), de données topographiques, et d'utilisation du territoire. Il ressort de ces données une préférence du grand tétras pour les hautes altitudes et les pentes modérées, et pour les forêts ouvertes (20–60 % de recouvrement de la canopée) ou normales (>60 % de recouvrement de la canopée). Les petits bois, ainsi que les sources de dérangement humain telles que la chasse du sanglier, les routes, les pistes de ski alpin et les fermes d'alpage diminuent la qualité de l'habitat<sup>7,8</sup>. Le dérangement doit donc être canalisé hors des secteurs sensibles. Cette tâche revient aux offices responsables de la conservation de la faune et des services forestiers.

<sup>7</sup> De plus amples détails au sujet des variables écogéographiques et de l'analyse sont disponibles dans Sachot S., 2002. *Viability and management of an endangered capercaillie (Tetrao urogallus) metapopulation*, Thèse de doctorat, Université de Lausanne, Faculté des sciences, Lausanne.

<sup>8</sup> Sachot, S., Perrin, N., 2004. Capercaillie (*Tetrao urogallus*) in Western Switzerland: viability and management of an endangered grouse metapopulation, in Akçakaja, R., Burgman, M., Kindvall, O., Wood, C., Sjören-Gulve, P., Hatfield, J., McCarthy, M., (Eds), *Species Conservation and Management: Case Studies*, Oxford University Press, 384-396.

Auteur correspondant : S. Sachot, sebastien.sachot@vd.ch

<sup>1</sup> Tucker, G.M., Heath, M.F., Tomialojc, L., Grimmett, R.F.A., 1994. *Birds in Europe: their conservation status*, Cambridge, UK, Birdlife International.

<sup>2</sup> Simberloff, D., 1998. Flagships, umbrellas, and keystones: is single-species management passé in the landscape era?, *Biological conservation*, 83, 247-257.

<sup>3</sup> Picozzi, N., Catt, D.C., Moss, R., 1992. Evaluation of capercaillie habitat, *Journal of Applied Ecology*, 29, 751-762.

<sup>4</sup> Rolstad, J., Wegge, P., 1987. Distribution and size of capercaillie leks in relation to old forest fragmentation. *Oecologia*, 72, 389-394.

<sup>5</sup> Ménoni, E., Brenot, J.F., Catusse, M., 1994. Grand tétras et ski de fond, *Bulletin mensuel de l'office national de la chasse*, 190, 12-21.

<sup>6</sup> Boag, D.A., Rolstad, J., 1991. Aims and methods of managing forest for the conservation of tetraonids. *Ornis scandinavica*, 22, 225-226.

Au niveau de la population, une analyse de viabilité prédit un déclin important, un risque d'extinction significatif de 56,8 % et un temps médian d'extinction à 77 ans, liés principalement aux stochasticités démographique et environnementale. Les analyses de sensibilité suggèrent que les efforts de conservation ne doivent pas uniquement être ciblés sur l'augmentation de la survie des adultes (comme souvent préconisé pour les espèces longévives), mais également sur une minimisation des risques d'échec de la nidification et de la mortalité juvénile issue de différentes sources de dérangement humain. Les comparaisons de différentes options réalistes de gestion ont montré qu'en complément aux efforts liés au paramètre du cycle de vie, la qualité de l'habitat des populations existantes de grand tétras doit être augmentée<sup>8</sup>.

Finalement, un modèle de qualité de l'habitat hivernal a été construit d'après des variables stationnelles et structurelles de la forêt, ainsi que sur des données de présence du grand tétras. L'oiseau préfère les forêts ouvertes avec un faible recouvrement buissonnant et présence de sapin blanc<sup>9</sup>. Dans les secteurs potentiellement favorables au grand tétras, les pratiques sylvicoles devraient tendre vers ce type de structure et de composition forestière. Des essais préliminaires suggèrent que les coûts de ces mesures sont d'un ordre de grandeur similaire à ceux des pratiques actuelles.

## Cadre juridique

Les bases légales pour des mesures en faveur du grand tétras sont nombreuses. La loi fédérale sur les forêts (LFo, 1991) précise que, bien que l'accès aux forêts suisses soit libre au public, les cantons doivent y apporter des restrictions, en particulier à la faveur de la protection d'animaux sauvages, en le limitant à certaines zones. Seule est tolérée la circulation des véhicules à moteur pour accomplir des activités de gestion forestière avec des exceptions réglées par le Conseil fédéral. La LFo permet à la Confédération d'allouer des subventions jusqu'à concurrence de 50 % des frais occasionnés par l'exécution de mesures de gestion telles que l'élaboration de bases nécessaires à l'aménagement forestier et des mesures temporaires comme le traitement des forêts et l'exploitation des bois, si la couverture des frais totaux n'est pas assurée ou si elle est particulièrement élevée pour des raisons de protection de la nature. Le principe de réserves forestières est également inscrit dans cette loi. Ces réserves peuvent être subventionnées jusqu'à concurrence de 50 % par la Confédération pour ce qui a trait à des mesures de protection et d'entretien des réserves.

<sup>9</sup> Sachot, S., Perrin, N., Neet, C., 2003. Winter habitat selection by two sympatric forest grouse in western Switzerland ; implications for conservation, *Biological conservation*, 112, 373-382.

## Démarche opérationnelle : niveaux et acteurs

Au niveau local, les propriétaires forestiers et les communes sont concernés, car les mesures nécessaires à la conservation du grand tétras relèvent essentiellement des acteurs qui gèrent concrètement les massifs forestiers. À ce niveau, il s'agit donc de mettre à la disposition des responsables forestiers les informations précises, afin de les intégrer dans la gestion courante (plan directeur forestier, plan de gestion) et dans la surveillance des activités en forêt. C'est ensuite au travers d'une gestion forestière respectant les différents intérêts en présence que les recommandations faites pour la faune s'exprimeront sur de vastes surfaces.

Dans le contexte du Jura vaudois, le niveau régional est celui des autorités cantonales et des associations de défense de divers groupes d'intérêts. C'est à ce niveau que sont mises en œuvre les grandes lignes d'action prioritaire, que sont élaborées les informations nécessaires au niveau local et qu'est assuré le monitoring permettant d'évaluer les effets de l'application des mesures conservatoires. C'est à ce niveau également que la coordination des activités qui se déroulent en forêt peut être réalisée. C'est ainsi que le service de la conservation de la faune du canton de Vaud souhaite établir des contacts de manière systématique avec les principaux organisateurs d'activités humaines afin de les canaliser dans des secteurs et périodes les moins sensibles. Ces concertations ont déjà donné des résultats (exercices militaires, manifestations sportives). Un effort doit toutefois encore être consenti au niveau des offices du tourisme et des activités individuelles, ces dernières étant particulièrement délicates à régir et surveiller.

Par l'intermédiaire du Service des forêts du canton de Vaud, un plan directeur forestier couvrant 33 000 ha de forêts de l'ouest du Jura vaudois est également à l'étude. Il rassemble tous les groupes de propriétaires et d'intérêts de la région afin d'établir les lignes directrices de gestion sylvicole à l'horizon des 20 prochaines années. Il devra également prendre en considération les principes d'une gestion favorable aux espèces menacées d'extinction telles que le grand tétras. Cet instrument, d'une portée générale, sera avalisé par le pouvoir politique exécutif, le Conseil d'État vaudois. Il se déclinera ensuite par un ensemble de mesures détaillées à l'intérieur de plans de gestion forestière au niveau des communes<sup>10</sup>. Parallèlement, un plan de circulation visant à fermer une partie des routes forestières, conformément à la loi fédérale sur les forêts, est discuté. Il devrait permettre d'enrayer

<sup>10</sup> C'est dans ces documents de détail que devront être définies les mesures sylvicoles précises telles que le martelage par bouquets de 0,02 à 0,1 ha, l'élimination des portes graines de hêtre et le recépage du recrû par taches, pour chaque triage et parcelles forestières potentiellement favorables au grand tétras.

l'augmentation de ce type de dérangement, sur le réseau de desserte particulièrement dense (5,76 km de routes par km<sup>2</sup> de forêt) du Jura vaudois.

Le niveau international est celui de la détermination des grands axes de priorité et de collaboration. En effet, la métapopulation de grand tétras de l'arc jurassien se situe simultanément en France et en Suisse. Une entente est donc souhaitable, en particulier sur la définition d'objectifs communs et d'un degré de priorité comparable dans les actions de conservation.

## Conclusion

Le sérieux déclin que l'on constate dans les populations de grand tétras dans le massif du Jura appelle un effort de sauvegarde important. C'est un défi difficile à relever face aux intérêts souvent contradictoires des activités de loisirs, d'enjeux touristiques ou d'aménagement du territoire, de gestion sylvicole et de protection de la faune. Cela dit, dans les forêts d'Europe centrale, l'espèce habite depuis plusieurs siècles dans des milieux entretenus et exploités par l'homme et non pas dans des forêts vierges. Tous les habitats du grand tétras utilisés en Suisse ont été façonnés par l'économie

forestière. Les mesures de gestion à entreprendre concernent donc essentiellement la gestion sylvicole (en termes de composition et d'élevage des peuplements) et la gestion du dérangement humain. L'ensemble des mesures en cours ou envisagées dans le canton de Vaud devrait permettre de concentrer les dérangements dans des forêts de basse altitude, dans des zones plus ouvertes ainsi que dans des secteurs moins favorables ou déjà abandonnés par le grand tétras.

L'objectif de limiter l'évolution défavorable du milieu pour le grand tétras s'intègre fort bien dans ceux, actuels, de l'aménagement forestier dans le Jura vaudois, qui prévoient une stabilité dans les fonctions de protection paysagère, tout en valorisant la production ligneuse basée sur le résineux ainsi que la fonction biologique. La concrétisation de toutes ces actions implique la poursuite et l'intensification de la collaboration avec les services étatiques, qui à terme, et conformément au mandat légal qui leur est confié, devraient devenir incontournables, pour toute activité entreprise dans l'aire de distribution du grand tétras. L'effet bénéfique des mesures forestières ne se fera sentir positivement qu'à long terme et l'effort demandé aux responsables de la gestion forestière ne prendra tout son sens que s'il est complété par une protection efficace contre les dérangements.